

<b>Commune de :</b>	Bassignac le bas
<b>Rivière(s) concernée(s) :</b>	La Dordogne
<b>Personne(s) rencontrée(s) :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M. Jean-Pierre LASSERRE, Maire</li></ul>
<b>Date de l'entretien :</b>	15 mars 2011 – 10h00

**1) LA COMMUNE EST-ELLE TOUCHÉE PAR DES PROBLÈMES D'INONDATIONS**

Oui                       Non

**2) QUELLES SONT LES DATES DES DERNIÈRES GRANDES CRUES CONNUES ? INONDATIONS ?**

Les crues évoquées lors de l'entretien sont :

- la crue de décembre 1952, peu connue par M. le Maire,
- la dernière crue importante en 1996 (*plutôt 1994 ?*) ; où l'eau a inondé l'ensemble des prés situés en bordure de Dordogne, sans dépasser RD 116 ni atteindre les maisons.

**3) EXISTE-T-IL DES RELEVÉS HISTORIQUES DE CRUES SUR LA COMMUNE (HAUTEUR D'EAU ATTEINTE NOTÉE DATE DE LA CRUE) ?**

Aucun repère précis n'indique les niveaux d'eau atteints sur la commune. D'autre part, peu de maisons sont touchés par les inondations.

Il est indiqué que lors de la crue de 1994 (?), l'eau est arrivé au pied du Moulin à la Flamanchie Basse.

Seules quelques maisons au lieu-dit « Recoudier » sont potentiellement inondables, mais M. le Maire n'a pas connaissance de niveaux atteints.

D'autre part, M. le Maire précise qu'aucune « ruine » n'existe en zone inondable.

**4) NOM DE PERSONNES À RENCONTRER**

Il existe quelques personnes âgées au lieu-dit « Recoudier », notamment M. DELCHIER, qui pourraient renseigner sur les niveaux atteints lors de la crue de 1952.

**5) EXISTE-T-IL D'AUTRES ÉLÉMENTS CONCERNANT LES CRUES PASSÉES (PHOTOS – ARTICLES – ARCHIVES...)**

Aucun élément n'est en la possession de la mairie.

**6) CONFRONTATION DE LA RÉALITÉ DU TERRAIN ET DES ZONES INONDABLES RÉPERTORIÉES**

La limite des zones inondables délimitée dans l'Atlas n'appelle pas de modification ni de remarque de M. le Maire. Il précise qu'il n'a jamais eu de problème de circulation sur la RD 116 lors des dernières crues observées.

**7) DÉGÂTS OBSERVÉS LORS DES DERNIÈRES CRUES**

Aucun dégâts particuliers n'a été observés lors des dernières crues : seule la plaine inondable est inondée.

**8) QUELS SONT LES POINTS NOIRS DES ÉCOULEMENTS ?**

Aucun ouvrage ne fait obstacle aux écoulements sur la commune. En effet, le seul ouvrage correspond au pont de Brivezac, qui est assez élevé et qui ne semble pas limiter les écoulements.

D'autres part, les berges de la rivière sont en bon état et aucun embâcle n'est à déclarer.

**9) QUELLES SONT LES ZONES DES PREMIERS DÉBORDEMENTS ?**

M. le Maire ne définit pas de zone particulière pour les premiers débordements. Il précise que les inondations se font par une montée régulière des eaux sur l'ensemble des plaines inondables de la commune.

**10) DOCUMENT D'URBANISME EXISTANT SUR LA COMMUNE**

La mairie ne dispose d'aucun document d'urbanisme.

**11) QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX SUR LA COMMUNE ?**

Très peu d'enjeux humains sont présents sur la commune ; seules quelques maisons aux lieux-dits « La Flamanchie Basse », « Recoudier », « Vours » sont situées en zone inondable.

Le périmètre concerné par les inondations concerne principalement des exploitations agricoles (prairies permanentes).